

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 08/23 « Rapport de gestion 2022 »

Présidente : Lambercy Valérie

Membres : Fasel Rachel, Aubort Marjorie, Quinodoz Boris, Schmuki Sandra,

Suppléante : Pasteur Cora

L'Abergement, le 1^{er} mai 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises afin de s'entretenir au sujet de la gestion de l'année 2022. La première réunion a eu lieu le 23 mars 2023 au collège de Montchoisi à Orbe, où elle a été reçue par son directeur, M. Tharin. Mme Aubort et M. Quinodoz étaient excusés, Mme Pasteur a fonctionné comme suppléante.

La commission a visité le complexe scolaire avec M. Tharin, que nous remercions pour son accueil. Elle y a constaté les points suivants :

1. Bien que les enseignants et les élèves n'aient pas été préavisés de notre visite, nous tenons à relever la propreté et l'ordre qui régnaient dans tout le complexe.
2. Un protocole d'évacuation en cas d'incendie était affiché dans chaque salle de classe. M. Tharin nous a signalé qu'un exercice avec le SDIS d'Orbe avait eu lieu peu de temps auparavant et qu'il s'était très bien déroulé. Les élèves et les enseignants, qui ont agi en situation réelle, n'ont mis que quatre minutes pour évacuer dans le calme les bâtiments et se retrouver, par groupes, dans la cour.
3. Des capteurs de CO2 sont présents dans les salles de classe.
4. Une armoire sécurisée pour les produits chimiques a été installée dans l'annexe de la salle de chimie.
5. Des protections menstruelles sont mises à disposition des élèves filles dans deux WC du bâtiment principal, ainsi qu'aux WC de la salle omnisport.
6. Une formation a été donnée aux enseignants au sujet des enfants en « fluidité de genre », ceci afin de faciliter leur intégration auprès de leurs camarades.
7. Grâce aux efforts des enseignants, et dans la logique de l'économie d'électricité, une baisse de la consommation a été relevée par M. Tharin. En effet, en arrêtant les

radiateurs électriques chaque soir (entre autres), une économie de CHF 11'000.- a été réalisée. Nous encourageons le corps enseignant à persévérer dans cette démarche.

8. Deux salles de classe, dans les portacabines, sont utilisées pour la scolarisation des mineurs non accompagnés. Treize jeunes Afghans y sont actuellement scolarisés. Au vu du manque de place dans le collège, ces deux classes seront très prochainement déplacées sur un autre site.

La commission, dans son entier, s'est réunie une seconde fois le mercredi 26 avril 2023 à Orbe, dans les locaux de l'Hôtel de Ville, où elle a été reçue par les représentantes du CODIR, Mmes Myriam Schertenleib, Anne Baumann et Marinette Benoît. Lors de la discussion qui s'en est suivie, la commission a relevé les points suivants :

- les problèmes relatifs à certains oublis d'élèves par les bus de ligne ont été rapportés à la société Microgis, ainsi qu'aux transporteurs. Le fait d'utiliser les bus de ligne par certains jeunes élèves étant relativement nouveau, la mise en route a en effet induit quelques « couacs ». Cette problématique devrait être résolue avec le temps.
- les retours en lien avec le restaurant scolaire de Chantemerle sont très bons, tant au niveau de l'organisation (utilisation du logiciel MaCantine) que de la qualité de la nourriture servie.
- les médecins scolaires sont dorénavant formés en pédiatrie, ce dont la commission se réjouit.
- Une synergie prometteuse a été conclue avec l'AJOVAL au collège de Valeyres-sous-Rances.
- Bien que l'organisation et la gestion des transports des élèves soit maintenant gérée par la société Microgis, et que ce contrat ait un coût non négligeable pour l'ASIOR, cette collaboration a également permis un meilleur contrôle des factures et également une récupération de certains montants indûment facturés par certains transporteurs.

La commission relève en outre l'important travail demandé en 2022 aux membres du CODIR en raison de la construction du nouveau collège de Montcherand et les remercie chaleureusement pour l'effort consenti.

A ce propos, la commission attire l'attention des membres du conseil sur la charge de travail demandée aux membres du CODIR, charge de travail augmentant drastiquement d'année en année. En effet, des changements importants sont survenus depuis la mise en œuvre de l'ASIOR qui, dans ses débuts, ne possédait pas de biens propres. Or, depuis l'année passée, des projets de constructions se succèdent, induisant un important travail de suivi et de gestion des biens immobiliers. A cela s'ajoute une gestion des ressources humaines, également en constante augmentation. Sans oublier les connaissances spécifiques de plus en plus pointues demandées à des personnes fonctionnant par un principe de milices.

Afin de ne pas épuiser psychiquement ou physiquement les forces actives, ou de décourager d'éventuels candidats à certains postes, nous proposons au CODIR de se pencher sur cette

évolution et aux solutions possibles. La commission de gestion est en effet particulièrement sensible à cette problématique.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, à l'unanimité, invite le conseil intercommunal à prendre la décision suivante :

Le conseil intercommunal de l'ASIOR, considérant :

- le préavis 08/23 « Rapport de gestion 2022 » ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. d'approuver la gestion du Comité de direction pour l'année 2022 ;
2. de décharger la commission de gestion de son mandat.

La présidente :

Valérie Lambercy